



## RAPPORT DES RÉVISEURS

Les réviseurs soussignés ont vérifié les comptes de la FIAP pour l'année de référence 2024 avec clôture au 31 décembre 2024 le 31 mai 2025 à Vienne. Les comptes se soldent par un bénéfice de 92.461,05 euros. L'actif passe à 1.663.187,24 euros au 31 décembre 2024.

Les comptes présentés ont été contrôlés par sondages dans le cadre habituel. Nous avons constaté que les comptes ont été tenus avec beaucoup de soin et en bonne et due forme. Le bilan et le compte de résultat sont complets. Les écritures comptables concordent avec les pièces justificatives. Les factures sont justifiées et les actifs sont présentés avec les pièces justificatives correspondantes. En raison du contrôle fiscal effectué précédemment, des pièces justificatives ont souvent dû être recherchées à un autre endroit. Nous vous prions donc de remettre les justificatifs dans l'ordre ou d'en déposer une copie à cet endroit. Des factures privées sans entrée de marchandises correspondante ont été trouvées. Nous demandons qu'à l'avenir, la réception des marchandises soit brièvement confirmée.

Sur la base de ces constatations, les réviseurs proposent à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2024 sous leur forme actuelle et de donner décharge au caissier, M. Herbert Gmeiner, en le remerciant pour le travail accompli.

Il convient d'exprimer les meilleurs remerciements à l'ensemble du comité directeur et à son président, M. Riccardo Busi, pour leur grand engagement bénévole en faveur de la FIAP et de leur donner également décharge.

Rijeka, le 09.06.2025

Filderstadt, 09.06.2025

Le réviseur

Le réviseur

Ivica Nikolac

Norbert Heil